



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Blonay, le 20 mai 2025

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Marc Châtelain et consorts déposée lors de la séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier du 31 octobre 2023, intitulée « Rodéos urbains »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier du 31 octobre 2023, le délibérant a pris en considération l'interpellation de M. Marc Châtelain et consorts, intitulée « Rodéos urbains ».

La Municipalité communique ce qui suit, en complément aux éléments oraux déjà fournis à l'interpellateur.

En réponse à la préoccupation exprimée, il s'agit de relever que cette problématique des pollutions sonores et des rodéos urbains est un phénomène connu sur l'ensemble du canton. Toutes les polices en font un des objectifs opérationnels prioritaires au travers d'une Opération commune intitulée « HUSH », depuis 2022. Dans ce contexte, un certain nombre de communiqués ont été établis par la chargée de communication de l'Association Sécurité Riviera (ASR), suite aux actions menées par Police Riviera ces trois dernières années, de même que le nombre de dénonciations établies par commune entre 2022 et le début de 2025.

Police Riviera est particulièrement attentive au secteur situé entre le giratoire de Hauteville et la zone industriel, ainsi que sur les routes des hauts de la Commune.

Les nombreuses infractions sont constatées entre les villes du bas et la limite autoroutière, précisément dans le secteur relevé par l'interpellateur, de nuit et souvent les week-ends, notamment aux abords des établissements publics nocturnes. L'ASR poursuit bien entendu ses efforts dans ce domaine, chaque infraction constatée est systématiquement dénoncée à l'autorité compétente ainsi qu'au service des automobiles. Si de tels comportements sont constatés par les citoyens, nous les invitons à faire appel aux services de l'ASR sans délai.

Les chiffres ci-dessous sont une indication intéressante au niveau régional, par nombre d'infractions :

Loi sur la Circulation Routière (LCR) - Opération « HUSH »

Commune	2022	2023	2024	*2025
Clarens	12	12	12	
Corseaux	3	2	3	1
Corsier-sur-Vevey	3	0	1	
La Tour-de-Peilz	8	6	6	2
Montreux	65	60	45	16
Blonay – Saint-Légier	7	1	3	1
Territet	1	2		
Vevey	21	35	39	10
Veytaux	1	2		
Total	121	120	110	

*2025 : premier trimestre

En conclusion, Police Riviera et les services de l'ASR poursuivent leurs efforts afin d'endiguer au maximum les phénomènes de rodéos urbains sur l'ensemble du territoire. Des présences accrues des patrouilles sont mises en place spécialement en début de belle saison, période durant laquelle on pourrait constater quelques débordements.

La Municipalité, par cette communication, a répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Marc Châtelain.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		le secrétaire adj.
A. Bovay		J.-M. Guex

Délégation municipale : M. Bernard Degex, municipal

Copie : Bureau du Conseil communal